



INFO Sden NORD N° 135

Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale
BOURSE DU TRAVAIL
Rue Geoffroy St Hilaire 59042 LILLE CEDEX
Tél. 03.20.52.56.55
Directrice de publication : Liliane MORTIER
Périodique au prix de 0,30 €
N° CP 1106 S 05884 - Imprimé par nos soins.

DISPENSÉ DE TIMBRAGE Lille Moulins
PRESSE

Distribuée par LA POSTE

Déposé le : vendredi 20 août 2004

Edito

EDITO

William ROGER

Un nouveau Secrétaire
Général

Page 2

Déclaration U.G.F.F

Pages 3 et 4

Enquête de rentrée

Page 5

Concours 2005

Page 6

Les Echos du B.O.

Page 7

A.G. de rentrée

Page 8

Cette nouvelle rentrée scolaire, à nouveau, va se faire dans des conditions difficiles: il n'est pas possible de constamment supprimer des postes d'enseignants, des postes de surveillants, des postes d'ATOS, sans que cela n'ait des conséquences négatives sur nos conditions de travail et, finalement, sur les conditions de travail des élèves qui nous sont confiés.

Souvenons-nous: 4 000 postes d'enseignants ont été supprimés au budget 2004 et 10 000 postes de MI-SE et aide-éducateurs ! C'est maintenant que les effets de ces suppressions vont se faire sentir.

L'heure n'est donc pas au relâchement, d'autant plus que c'est dès maintenant que se prépare le budget 2005 (qui sera voté en octobre): le gouvernement envisagerait une nouvelle suppression d'environ 5 000 postes d'enseignants. Et dans le même temps, il asphyxie les concours de recrutement: la session 2004 s'est soldée par un déficit d'un peu plus 4 000 postes par rapport aux départs à la retraite. Pour les concours 2005, on observe déjà une multiplication des fermetures de sections (voir p.6).

Il est certain que nous rencontrons des difficultés à faire reculer ce gouvernement: adoption en juillet de la réforme de la Sécu (voir le dernier Info-URSEN), adoption du changement de statut d'EDF, passage en force —toujours en juillet — sur le projet de loi sur la décentralisation (qui concerne directement nos collègues TOS)... . Et pourtant, nous n'avons pas d'autres choix que de continuer à nous défendre collectivement, avec ténacité, en cherchant à mieux nous organiser pour faire face à toutes ces attaques. Cela passe par la syndicalisation et la participation de tous à l'amélioration constante de notre travail syndical: «l'enquête de rentrée» qui vous est adressée dans ce numéro (p.5) est un premier pas dans cette direction, puisque tout recensement des besoins doit partir d'une connaissance très précise du «terrain».

Sur tous ces aspects de la rentrée, nous aurons l'occasion d'échanger de vive voix lors de **l'Assemblée Générale de rentrée du syndicat le lundi 30 août au matin**. Soyons y nombreux et, d'ores et déjà bonne rentrée à tous !

William ROGER,
Secrétaire Général du SDEN Nord

Un nouveau Secrétaire Général pour le SDEN 59

William ROGER est à présent le nouveau Secrétaire Général du SDEN CGT 59.

Né en 1970, il est PLP, enseignant en Lettres-Histoire au Lycée Le Corbusier de Tourcoing. Il est par ailleurs élu paritaire dans le corps des PLP depuis le dernier renouvellement (décembre 2002). Il a été élu lors de la dernière réunion de la Commission Exécutive (la direction départementale du syndicat) le 1er juillet 2004.

Il remplace **Gabriella MARONGIU**, qui reste membre du Secrétariat départemental.

Pourquoi ce changement ?

On se souvient que pendant de longues années notre camarade **Colette BECQUET** était Secrétaire Générale du syndicat. Lors du dernier Congrès du SDEN, au printemps 2002, pensant au nécessaire renouvellement des générations à la direction du syndicat, elle avait indiqué qu'elle ne souhaitait pas accomplir un nouveau mandat de 3 ans, souhaitant par ailleurs s'investir pour le syndicalisme CGT dans d'autres responsabilités (elle a aujourd'hui en charge le secteur de la Formation Professionnelle au Comité Régional CGT, c'est-à-dire sur le plan interprofessionnel). Cependant, pour préparer « la relève », Colette était encore prête à assumer pour une année la responsabilité de Secrétaire Générale.

Gabriella MARONGIU fut donc élue par la Commission Exécutive fin juin 2003. Cependant Gabriella avait elle-même indiquée qu'elle ne souhaitait pas rester plus d'une année au poste de Secrétaire Générale, acceptant en quelque sorte d'accomplir une « transition ». Par ailleurs, suite aux élections politiques du mois de mars, elle vient d'être élue Conseillère Régionale (où elle est notamment membre de la Commission *Lycées et Schéma régional des formations*).

La composition du nouveau Secrétariat départemental:

- William ROGER, Secrétaire Général
- Pascal BLINDAL
- Aline FERGANT
- Francine HERCBERG
- Marie-Jeanne KOZLOWSKI
- Gabriella MARONGIU
- Jean-Marc POISSONNIER, Trésorier

Colette BECQUET, toujours membre de la Commission Exécutive du SDEN, va — outre ses responsabilités dans le champ interprofessionnel — s'investir sur le plan régional (elle est membre du Bureau Régional de l'URSEN).

Campagne de collecte des adresses électroniques des syndiqués.

L'Info SDEN que vous recevez aujourd'hui a peut-être mis deux jours, voire parfois bien plus pour arriver jusqu'à vous (voir la date de dépôt en première page). Outil essentiel de la communication syndicale, il importe cependant de développer d'autres outils, nous permettant de transmettre une information ou un tract rapidement (que ce soit directement au syndiqué ou à la section syndicale). Nous avons pu en mesurer l'utilité au printemps 2003.

Aujourd'hui, nous ne possédons que 10% des adresses électroniques des syndiqués. Or nous savons que bien d'autres en possèdent une.

Transmettez vos adresses à sdencgt@nordnet.fr en précisant la fréquence de consultation de vos mails (courriels), par exemple:

- chaque jour;
- plusieurs fois par semaines;
- moins d'une fois par semaine.



TRANSFERT DES AGENTS DE L'ETAT AUX CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

ALERTE ! NOS PRESTATIONS ET DROITS SOCIAUX SONT EN DANGER...

Depuis plus d'un demi-siècle, l'Etat, notre employeur, verse les prestations familiales sur la feuille de paie. C'est une obligation, les fonctionnaires ont les mêmes droits que les salariés.

Le 29 juin 2004, à la veille des congés, la direction générale de la Fonction publique a présenté aux syndicats un projet de transfert des agents de l'Etat aux caisses d'allocations familiales (C.A.F.), **totalelement bouclé, applicable le 1^{er} janvier 2005 (sauf Éducation Nationale, 1/07/2005) !**

Une large majorité syndicale a dit NON ! La CGT pour les raisons suivantes :

➔ **ABSENCE TOTALE DE DIALOGUE SOCIAL**

Interpellé depuis novembre 2003 par plusieurs syndicats, le gouvernement veut contourner les représentants des personnels pour une opération à la sauvette qui comporte de graves dangers pour les agents dans le service des prestations familiales et sociales. **Aucune information, ni consultation des organismes compétents ; Comité Interministériel de l'Action Sociale (CIAS), Conseil d'Administration de la CNAF, Conseil Supérieur de la Fonction publique.**

➔ **MISE EN CAUSE DU STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES**

L'article 20 de la loi du 13 juillet 1983, outre le « droit » aux prestations des agents, **implique une gestion assurée par l'Etat-employeur qui prévoit le financement et effectue le versement.** Les C.A.F. n'assument que peu de prestations (APL, crèches...).

➔ **L'EGALITE DE TRAITEMENT EST ELIMINEE**

Les 123 C.A.F. décident avec leurs Conseils d'Administrations leurs politiques sociales. C'est la fin de l'égalité pour les allocataires de l'Etat.

➔ **VERS UNE PERTE DE PROXIMITE DES SERVICES DE PRESTATIONS**

Dans le transfert, c'est aux agents d'aller s'expliquer auprès des caisses de leurs dossiers sur des contenus que la plupart ignorent. **Ils ne pourront plus s'adresser aux services sociaux.**

▶ Ainsi, **ils feront des déplacements avec parfois de longs trajets, de longues attentes au guichet** (1/2 journée de perdue) sans décharge de service. Pour pallier, sont avancés les nouvelles technologies (bornes) et le téléphone avec un règlement aléatoire. Des personnes restent démunies dans l'utilisation de l'outil informatique.

▶ Cette opération est un surcroît important de tâches pour les personnels des caisses **qui subissent la régression des emplois.** L'accueil et le traitement des usagers vont encore se dégrader avec l'arrivée de 458 000 allocataires d'Etat.

▶ Le contrôle renforcé par ce transfert peut se traduire par **une perte de prestations.** Il peut donner lieu, comme en 1981, à un troc. L'affiliation à la prestation crèches de la CNAF s'est

traduite pour les agents par **la disparition de la prestation de garde d'enfant de moins de 3 ans. L'Etat a récupéré ainsi 12,20 millions d'euros !**

➔ **LE GOUVERNEMENT SEUL GAGNANT**

Il économiserait des sommes considérables à terme sur le dos des assurés sociaux qui financent cette branche de la Sécurité Sociale. **Officiellement, le seul justificatif du transfert c'est la réforme de l'Etat, la régression des dépenses, la suppression de 1 200 emplois. De fait, l'Etat n'aurait plus d'engagement envers ses agents** qui doivent se pourvoir devant les C.A.F., les prestations familiales (demain, d'autres prestations et activités sociales) ne relèveraient plus des missions publiques et des services !

Le dispositif s'inscrit dans une plus vaste reconstruction des politiques sociales dans le cadre de la décentralisation-déconcentration-aménagement du territoire, sous la tutelle des préfets de régions.

➔ **POUR LA CGT, CE TRANSFERT EST À COMBATTRE RESOLUMENT**

Pour l'instant, le véritable « guichet unique », c'est celui de l'employeur-Etat avec ses obligations. Les difficultés rencontrées par les agents peuvent trouver des solutions en donnant les moyens aux services et en assurant la formation des personnels. **La CGT rejette une opération dont la finalité n'est ni une revalorisation ni un élargissement des prestations sociales.** Au contraire, elle s'établit **en rupture** avec le développement de la protection sociale et familiale voulue par les salariés, la population.

LA CGT EXIGE UN MORATOIRE SUR CE PROJET, L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS.

Elle fait des propositions :

- **Le respect du statut avec de nouvelles garanties nationales réglementaires assurant à tous l'égalité de traitement.**
- **Le relèvement et l'élargissement des prestations** aux familles à revenus modestes et moyens. L'ouverture du droit dès le premier enfant.
- Une politique volontariste **d'augmentation des équipements sociaux** (crèches, haltes-garderies, centres de loisirs, de vacances).
- **L'octroi de moyens matériels, financiers et humains** à la hauteur des besoins dans le service des prestations et une réelle proximité des usagers sur le territoire.

NE LAISSONS PAS FAIRE, AGISSONS ENSEMBLE POUR UN SERVICE DES PRESTATIONS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ.

La CGT appelle les agents à réagir sans attendre contre ce transfert, **notamment les agents féminins, les familles monoparentales, directement concernés par les reculs de droits et les conséquences pratiques**, en prenant des initiatives avec elle auprès des **chefs de service, des directions, des autorités de tutelles et des élus** que l'on entend tenir à l'écart de cette décision.

Montreuil, le 16 juillet 2004

A remplir et renvoyer :
Enquête de rentrée

Nom de l'établissement:.....

Adresse:.....

Nom du secrétaire de la section syndicale
/ ou de la personne qui remplit l'enquête:.....

Nombre de personnels enseignants titulaires :	<input type="text"/>
Nombre de personnels TZR rattachés :	<input type="text"/>
Nombre de PE listes complémentaires <i>[pour les écoles]</i> :	<input type="text"/>
Nombre de Maîtres-Auxiliaires :	<input type="text"/>
Nombre de contractuels enseignants :	<input type="text"/>
Nombre de vacataires enseignants :	<input type="text"/>
Nombre de stagiaires en situation (à 18h) :	<input type="text"/>
Nombre de stagiaires IUFM (à 4/6h) :	<input type="text"/>

Nombre de MI-SE :	à temps complet :	<input type="text"/>	à mi-temps :	<input type="text"/>
Nombre d'aide-éducateurs :	à temps complet :	<input type="text"/>	à mi-temps :	<input type="text"/>
Nombre d'assistants d'éducation:	à temps complet :	<input type="text"/>	à mi-temps :	<input type="text"/>

Nombre de classes ou divisions fermées:	<input type="text"/>	Solde:
Nombre de classes ou divisions ouvertes:	<input type="text"/>	

Autres remarques:.....
.....
.....
.....

17 JUIN 2004 AU 29 JUILLET 2004

ÉCHOS DU BO

A ARCHIVER

FORMATION

Livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général **BO 24 du 17/06/04**

Mentions complémentaires : styliste-visagiste ; coloriste -permanentiste **BO 25 du 25/06/04**

-

Education au développement et à la solidarité internationale **BO 25 du 24/06/04**

5 thèmes : les droits humains, le développement durable, l'économie au service de l'homme, la diversité culturelle, l'éducation de qualité pour tous. Temps forts : du 9 au 17 octobre Journées alimentaires autour de la journée mondiale de l'alimentation du 16 octobre ; du 13 au 21 novembre : semaine de la solidarité internationale...

Organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège (classe de troisième). **BO 28 du 15/07/04**

« A titre transitoire, le module de découverte professionnelle peut être porté à six heures pour les élèves en grande difficulté repérés en voie de décrochage scolaire à la fin du cycle central : il vise alors à mieux préparer l'accès à une formation qualifiante au moins de niveau V. Dans ce cas, les élèves ne suivent pas, à titre dérogatoire, l'enseignement obligatoire de l'angue vivante². Cette dérogation requiert l'accord des parents ou du responsable légal. Les élèves inscrits dans ce module peuvent recevoir tout ou partie de cet enseignement en lycée professionnel... L'autorité académique alloue les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une carte académique des modules de découverte professionnelle »... Arrêté du 2 juillet 2004 applicable à compter de l'année scolaire 2005-2006.

*** Ces modalités appellent le débat car l'orientation professionnelle dès la 3ème est bien cernée ici dans le cadre de la remédiation à l'échec scolaire ; de plus les élèves ciblés peuvent se voir supprimer des enseignements obligatoires, ce qui contrarie sur le long terme la reprise d'études plus longues et plus qualifiantes... Quelle autre offre de formation possible pour « les décrochés du système scolaire » ?**

Conditions d'attribution de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement » et série « sciences et technologies du produit agroalimentaire ».

Dispositif national d'évaluation diagnostique – Année 2004-2005

Dispositions spécifiques relatives à la préparation du baccalauréat professionnel. **BO 29 du 22/07/04**

Création du Bep « maintenance des véhicules et des matériels.

Création des Cap « maintenance des matériels », « maintenance des véhicules automobiles », « préparation et réalisation d'ouvrages électriques ».

Epreuve de spécialité de mathématiques en série littéraire applicable à compter de la session 2005 de l'examen. **BO 30 du 29/07/04**
Organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats d'enseignement général et technologique.
Abrogation du Cap « équipements électriques et électroniques de l'automobile.

VIE SCOLAIRE

Organisation du service départemental d'auxiliaires de vie scolaire **BO 29 du 22/07/04**
. Intégration des élèves handicapés. Rentrée 2004.

ÉLECTIONS

Elections au conseil d'école et au conseil d'administration (parents D'élèves et élèves. **BO 29 du 22/07/04**
Composition et attributions du conseil des délégués pour la vie Lycéenne.

CONCOURS

Concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation **BO 06 du 24/06/04**
et d'orientation des lycées et collèges.
Concours et examens professionnels réservés à certains agents non titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation.
Concours de recrutement de professeurs des écoles

Programmes de certains concours externes et internes de l'agrégation, **BO 07 du 01/07/04**
du Capes, du Caplp. Session 2005.

Programmes des concours externes de l'agrégation, du Capes et **BO 29 du 22/07/04**
Cafep correspondants – session 2005.

Modalités des concours de l'agrégation. **BO 30 du 29/07/04**
Sections et modalités d'organisation des concours du Capes.

AVANCEMENT

Avancement à la hors-classe des professeurs d'école – rentrée 2004 : **BO 25 du 24/06/04**
conditions d'établissement du tableau d'avancement.

PENSIONS RETRAITE

Constitution des dossiers de pensions – campagne 2004-2005. **BO 27 du 08/07/04**

- **pour la validation des services de non-titulaire, la demande de validation doit être déposée dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la titularisation.**
- **Le fonctionnaire dispose d'un délai d'un an pour accepter ou refuser la proposition de validation de ses services.**
- **Le dossier d'examen des droits à pension (DEDP) doit être établi avant l'âge ou l'agent peut partir à la retraite (57 ans ou 15 années de services de la catégorie active, 52 ans) et doit lui être communiqué.**

FORMATION CONTINUE

Dispositifs nationaux spécifiques pour la formation continue des person- **BO 27 du 08/07/04**
dans le domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires – année scolaire 2004-2005.

Programme national de pilotage de la formation continue : personnels Atos et personnels d'encadrement de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur. **BO 08 du 15/07/04**

Exemples de stage, en phase avec la réforme de l'Etat et la modernisation de l'administration... : management des équipes, des moyens, communication, démarche de projet, gestion prévisionnelle, gestion par les compétences, entretien d'évaluation et notation, projets d'itinéraires professionnels, gestion de crise, formation à distance...

TRAITEMENTS

Attribution de l'échelonnement indiciaire prévu pour les Professeurs bi-admissibles à l'agrégation. **BO 28 du 15/07 04**

L'arrêté du 29 avril 2002 permet à compter du 1^{er} septembre 2002 aux professeurs de lycée professionnel justifiant d'une double admissibilité au concours de l'agrégation de pouvoir prétendre à l'échelonnement indiciaire correspondant. S'appuyer sur la note de service n° 91-234 du 19 août 1991.

SÉCURITÉ

BO 30 du 29/07/04

Programme annuel de prévention des risques professionnels pour 2004-2005. Enseignement supérieur et recherche ; Enseignement scolaire.

- **Chaque employeur est tenu de transcrire, dans un « document unique », les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs (décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001).**
- **Les Comités d'hygiène et sécurité doivent être réunis régulièrement (au moins deux fois par an).**

RAPPEL A. G. DE RENTRÉE

LUNDI 30 AOÛT 2004

De 9 h 30 à 12 h
Salle Delory
Bourse du travail
Rue G. St Hilaire LILLE

ORDRE DU JOUR

- **Préparation de la rentrée revendicative**
- **Bilan du mouvement des affectations des personnels**

VENEZ NOMBREUX !

POT DE RENTRÉE
MATERIEL SYNDICAL
à la disposition des sections



Sden Cgt

Rue Geoffroy Saint Hilaire
Bourse du Travail
59042 LILLE CEDEX

Téléphone : 03.20.52.56.55

Messagerie : sdencgt@nordnet.fr